

**TeAM**

*Technical Assistance for Management*

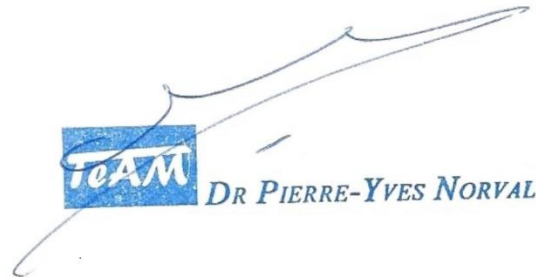
*Siret 539 781 054*

# **Politique contre le terrorisme, le financement du terrorisme et le blanchiment**

Counter-Terrorism Financing & Anti-Money Laundering Policy

*TeAM-POL-CTF-003 · V1.0 · Décembre 2024*

*Fait le 4 décembre 2024*



**TeAM** DR PIERRE-YVES NORVAL

*Directeur TeAM*

## Historique des versions

Version	Date	Auteur	Objet de la révision
V1.0	Décembre 2024	Direction TeAM	Création
V2	Juillet 2026	Directeur TeAM	Arrivée nouvel employé Maxime Norval

### 1. Objet et portée

TeAM s'engage à ne financer, soutenir ou faciliter, directement ou indirectement, aucune activité terroriste et à ne pas participer au blanchiment de capitaux. Cette politique est établie conformément au Code monétaire et financier français (L.561-1 et s.), au Règlement UE 2015/847, aux Recommandations du GAFI, et aux exigences GAVI et Fonds mondial.

Champ d'application : tout le personnel, les consultants, prestataires et partenaires locaux de TeAM.

### 2. Définitions

<b>Financement du terrorisme</b>	Fourniture de fonds avec l'intention ou la connaissance qu'ils seront utilisés pour commettre des actes terroristes
<b>Blanchiment de capitaux</b>	Processus visant à masquer l'origine illicite de fonds pour les réintégrer dans le circuit légal
<b>Bénéficiaire effectif</b>	Personne physique qui, en dernier ressort, possède ou contrôle une entité
<b>PEP</b>	Personne Politiquement Exposée — personne exerçant ou ayant exercé des fonctions publiques importantes

### 3. Mesures de vigilance

#### 3.1 Vérification pré-contractuelle

- ▶ Identification des partenaires et bénéficiaires effectifs (documents officiels)
- ▶ Consultation des listes de sanctions : ONU · UE · OFAC · liste nationale française
- ▶ Recherche de signaux d'alerte (PEP, antécédents judiciaires, connexions sanctionnées)
- ▶ Documentation et archivage de toutes les vérifications

#### 3.2 Surveillance des transactions

- ▶ Transactions inhabituelles sans justification économique : enquête interne obligatoire
- ▶ Paiements en espèces limités à 1 000 € (réglementation française)
- ▶ Transferts vers pays ou entités sous sanctions : interdiction absolue
- ▶ Traçabilité complète de tous les flux financiers · Conservation 10 ans minimum

#### 3.3 Contextes à risque élevé (COE)

- ▶ Évaluation CT/FT spécifique avant toute nouvelle intervention en pays COE
- ▶ Vérification renforcée de tous les partenaires locaux et OSC bénéficiaires
- ▶ Clause CT/FT dans tous les accords de partenariat locaux

### 4. Procédures internes

#### Checklist pré-contractuelle (TeAM-FOR-CTF-001)

Obligatoire pour tout contrat ou convention supérieur à 5 000 €. Comprend : vérification d'identité · consultation listes de sanctions (date et résultat documentés) · évaluation du risque · approbation direction si risque modéré ou élevé.

### Signalement interne

1. Alerter immédiatement la direction de TeAM
2. Ne pas informer la personne ou entité concernée de la suspicion (interdiction de tipping off)
3. Conserver tous les documents et informations liés à la suspicion

### Déclaration de soupçon

Conformément à la législation française (L.561-15 CMF), TeAM est tenu de déclarer tout soupçon à TRACFIN. La direction est seule habilitée à effectuer cette déclaration.

## 5. Responsabilités

<b>Direction</b>	Validation · décision TRACFIN · reporting bailleurs
<b>RAF</b>	Mise en œuvre des contrôles · tenue du registre de vérifications
<b>Chargés de projet</b>	Vérification partenaires locaux · signalement incidents

## 6. Formation

- ▶ Formation initiale obligatoire : reconnaissance des signaux · procédures de signalement · obligations légales
- ▶ Mise à jour annuelle pour tout le personnel
- ▶ Formation renforcée pour les missions en pays COE


## 7. Signature — Engagement individuel

Nom et fonction : Pierre-Yves NORVAL , directeur TeAM 15 décembre 2024

Signature : 

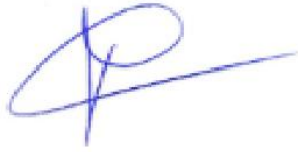
*En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.*

Nom et fonction : Christelle BOULANGER, responsable pôle santé international, système de santé, organisation de la société civile TeAM 16 décembre 2024

Signature : 

*En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.*

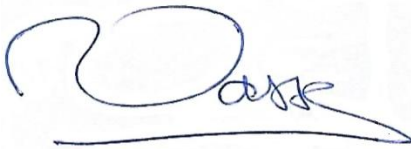
Nom et fonction : Atiqa CHAJAI, chargée de projet Responsable gouvernance, Développement Organisationnel, Suivi & Evaluation TeAM 20 décembre 2024



Signature :

*En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.*

Nom et fonction : Patricia VASSEUR, Responsable genre, Santé Maternelle-Néonatale-Infantile-Adolescent (SMNI); anthropologie TeAM 19 décembre 2024



Signature :

*En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.*

Nom et fonction : Alice BONHOMME, responsable administrative & financière TeAM 22/12/ 2024



Signature :

*En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.*

Nom et fonction : Céline NORVAL, secretaire administrative TeAM 22/12/ 2024



Signature :

*En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.*

Nom et fonction : Maxime NORVAL, responsable pole santé au travail TeAM 2/7. 2026



Signature :

*En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.*